

Mairie Revel

De: gerald douzet <gerald.douzet@gmail.com>
Envoyé: lundi 20 janvier 2025 15:55
À: Enquete Publique
Objet: Observations

Bonjour

Suite a notre rencontre ce jour, voici 2 observations que je souhaite faire remonter.

1° concernant l'OAP de la Bourgeat, je m'étonne qu'il n'y ait pas un nombre maximum de logements imposés, l'expérience montre que les promoteurs choisissent le maximum, la c'est "open bar" . Sauf le coefficient d'emprise au sol de 25 % de bâti maxi, qui va pousser le promoteur a faire des constructions en hauteur inadapté au site.

2° concernant le choix de faire des T2 dans les logements collectifs, me parait non approprié a la demande (ceux de l'OPAC ont du mal a trouver acquéreur) et a l'objectif de pérenniser les classes des écoles.

Gerald DOUZET
344 route du Bourg
38420 REVEL